

# **FR\_GERICHTE 605 2016 223 vom 21. April 2017**

FR Kantonsgericht, 2017-04-21, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr\\_gerichte\\_605\\_2016\\_223](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_605_2016_223)

FR: FR\_GERICHTE 605 2016 223 du 21 avril 2017

IT: FR\_GERICHTE 605 2016 223 del 21 aprile 2017

## **Regeste**

Arrêt de la Ie Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Arbeitslosenversicherung

## **Erwägungen**

### **E. 6**

Au vu de tout ce qui précède, le recours, pour autant que recevable, s'avère mal fondé. La procédure étant gratuite, il n'est pas perçu de frais de justice.

Tribunal cantonal TC Page 7 de 7 Il n'est par ailleurs pas alloué de dépens au recourant qui succombe. la Cour arrête: I. Pour autant que recevable, le recours est rejeté. Partant, la décision sur opposition du 6 septembre 2016 est confirmée. II. Il n'est pas perçu de frais de justice, ni alloué de dépens. III. Communication. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 21 avril 2017/isc Président Greffière

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.